

## REUNION PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2006

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président.

MM. FANIEL et GABRIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M<sup>me</sup> la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 20.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, mes chers Collègues, je déclare la réunion de ce jour ouverte.

Avant de donner la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser Mme MICHAUX, Mme MAQUET, M. Gérard GEORGES et Mme CHEVALIER. J'interroge les chefs de groupe : Monsieur GENET, avez-vous des membres à excuser ?

M. GENET.- M. Pierre GIELEN arrivera avec quelque retard, s'il arrive !

M. LE PRESIDENT.- Monsieur VOLONT ?

M. VOLONT.- M<sup>me</sup> LAMBRIX et M<sup>me</sup> BARCHY.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DODRIMONT, avez-vous d'autres excusés ?

M. DODRIMONT.- Non, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- M<sup>me</sup> MARAITE et quelques arrivées tardives.

M. LE PRESIDENT.- Vous êtes sûr ?

M. DRION.- Je suis certain.

**I.- Ordre du jour**

(Voir procès-verbal officiel).

**II.- Ordre du jour des questions d'actualité**

(Voir procès-verbal officiel).

**III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 décembre 2005.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 décembre 2005).

Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

**IV.- Communication de M. le Président**

M. LE PRESIDENT.- Deux communications.

Première communication : j'ai reçu deux courriers de M<sup>me</sup> Marie DUVAL-FLAMAND datés des 15 et 25 janvier 2006 m'informant de sa démission qui prendra cours le 31 dito.

Le Conseil prend donc acte de cette démission. Le remplaçant ou la remplaçante de M<sup>me</sup> DUVAL-FLAMAND sera installé(e) lors de la prochaine réunion du Conseil conformément à l'article 36 de la Loi électorale provinciale transcrit à l'article L4156-8 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Deuxième communication : une séance thématique de la sixième commission « Enseignement et Formation » sera organisée le 20 février à 17 h 30 à l'Institut provincial paramédical de Huy. Les sujets de cette séance seront précisés ultérieurement. Cette information vous permettra de bloquer d'ores et déjà vos agendas.

**V.- Questions d'actualité**

M. LE PRESIDENT.- Deux points figurent à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur votre banc.

**Document 05-06/A4 : Question d'actualité d'un conseiller provincial relative à la réaction du Député permanent Paul-Emile MOTTARD, Président de l'Association des Provinces Wallonnes, aux propos tenus par le Sénateur Alain DESTEXHE au sujet des provinces**

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à M<sup>me</sup> DUVAL-FLAMAND.

M<sup>me</sup> DUVAL-FLAMAND (de son banc).- Monsieur le Président, ma question est toute simple. Je n'ai pas d'autres explications. J'attends simplement la réponse de M. MOTTARD.

M. LE PRESIDENT.- C'était pour vous permettre de vous exprimer, peut-être, pour la dernière fois.

M<sup>me</sup> DUVAL-FLAMAND.- Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je donne donc la parole à M. le Député permanent MOTTARD, pour la réponse de la Députation permanente.

M. MOTTARD, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, chers Collègues, Madame Duval, merci de me consacrer votre dernière question sur l'avenir des provinces. Je suis tout à fait honoré de cette attention toute personnelle et particulière.

Vous me demandez de vous faire part de ma réaction au regard des propos balancés, le mot n'est pas trop fort, par le Sénateur Alain DESTEXHE sur son site Internet les 15 et 16 janvier derniers concernant la disparité entre les provinces wallonnes et les provinces flamandes en matière de personnel, générant ainsi un surcoût budgétaire pour les provinces wallonnes et dès lors une fiscalité plus lourde pour les wallons ; tel est le raisonnement du Sénateur.

J'imagine que c'est en ma qualité de Président de l'Association des Provinces wallonnes et non en celle de Député permanent de la Province de Liège que vous me posez cette question.

Je ne doute pas, Madame Duval, que votre chef de groupe, en tant qu'administrateur actif et attentif de l'A.P.W., vous a informée que j'ai sensibilisé le Conseil d'administration de notre Association lors de sa réunion du 17 janvier dernier ; réunion à laquelle aucun membre du Conseil n'a soutenu les propos de M. DESTEXHE.

La problématique « dénoncée » par le Sénateur mettant en cause l'ensemble des provinces wallonnes, il va de soi que le Conseil d'administration de l'A.P.W., composé, rappelons-le, de représentants de toutes les familles politiques démocratiques présentes dans les conseils provinciaux, est l'instance la plus appropriée pour réagir aux propos tenus mais que cette réaction ne peut intervenir que sur base d'une analyse comparative objective des éléments à prendre en considération.

J'ai dès lors immédiatement demandé au Secrétariat de l'Association de recueillir tous les renseignements utiles de manière à soumettre une note circonstanciée au prochain conseil d'administration.

Vous serez bien entendu informée, comme tous les membres de notre Conseil provincial, de cette analyse ainsi que de la position qu'adoptera ledit Conseil d'administration.

Cela étant, et dans l'attente de cette analyse, je tiens à vous faire part de quelques éléments de réflexion.

Tout d'abord, je constate et je déplore que les propos du Sénateur, qui ne sont d'ailleurs étayés en aucune manière, soient lancés en pâture en les assortissant de considérations politico-politiciennes.

Ensuite, j'observe que le Sénateur semble découvrir la lune et qu'il compare des pommes et des poires.

Il eut convenu, avant d'avancer des chiffres bruts, de procéder à une radioscopie des compétences exercées par les provinces du sud et les provinces du nord et de se souvenir que, historiquement, les provinces wallonnes, qui se sont forgées un champ d'intervention correspondant à leur spécificité territoriale et aux composantes socio-économiques de leur population, ont toujours occupé une place plus importante sur l'échiquier belge que les provinces flamandes. Les provinces wallonnes, plus que les provinces flamandes, ont servi de moteur au développement culturel, social ou économique de leur région.

Il eut d'ailleurs suffi que M. DESTEXHE consulte régulièrement les analyses périodiques du Crédit communal sur les finances locales pour se rendre compte de l'implication des provinces wallonnes dans des secteurs comme l'enseignement, la santé – et particulièrement sa politique de prévention ou bien la gestion des hôpitaux -, la culture et notamment la gestion des bibliothèques publiques, comme nous le connaissons ici en Province de Liège, le social, l'économie ... et je pourrais évidemment continuer cette liste.

Il va de soi que l'exercice de ces diverses compétences implique l'engagement de personnel qui sera bien entendu plus significatif en fonction de l'importance même des compétences.

D'autre part, je considère qu'il n'est pas « contre nature » pour les pouvoirs publics que sont les provinces de pratiquer une politique active en matière de personnel et d'affirmer leur rôle de services publics qui est, soulignons-le, une des préoccupations majeures des syndicats de la fonction publique.

A cet égard, les propos de M. DESTEXHE donnent à penser que les fonctionnaires sont deux fois trop nombreux dans les provinces wallonnes ; c'est à croire qu'il y aurait quelque 5.000 fonctionnaires provinciaux inutiles, voire fainéants ou paresseux.

J'observe enfin que la politique menée, depuis plusieurs années maintenant, par les provinces en matière de personnel, et ce en liaison avec l'accroissement de compétences, a été soutenue par des majorités diverses. Il en a été ainsi en province de Liège où votre Conseil provincial a toujours apporté son soutien quelle que soit la majorité en place.

M. DESTEXHE ne s'inscrit manifestement pas dans une telle démarche et apparaît donc, à mes yeux, comme un franc-tireur.

Je ne doute pas que l'analyse qui sera réalisée au sein de l'A.P.W. apportera les réponses adéquates à ses propos.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député permanent.

**Document 05-06/A5 : Question d'actualité d'un conseiller provincial relative à l'organisation par la Province d'une journée « Jeunesse et Patrimoine » le 18 avril 2006**

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à l'auteur de la question : M. NIVARD.

M. NIVARD.- De mon banc, Monsieur le Président. La question que je vous ai adressée au nom du groupe CDH-CSP porte sur l'organisation des prochaines journées du patrimoine et plus particulièrement sur la possibilité qui est offerte à la Province d'organiser une journée du patrimoine à destination de nos jeunes le 18 avril prochain.

Je ne doute pas que cette proposition a reçu l'attention de la Députation permanente et je me réjouis déjà de sa réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite à nouveau M. le Député permanent Paul-Emile MOTTARD, pour la réponse de la Députation permanente.

M. MOTTARD, Député permanent (à la tribune).- Chers Collègues, tout d'abord, je remercie M. le Conseiller pour l'intérêt qu'il exprime envers les initiatives développées en faveur de la jeunesse.

M. NIVARD possède suffisamment d'ancienneté dans notre conseil pour ignorer que la Députation permanente n'a pas attendu l'organisation ponctuelle d'une journée « jeunesse et patrimoine » pour développer des projets visant à sensibiliser les enfants à l'importance de la découverte, de la sauvegarde et de la valorisation de notre patrimoine, qu'il soit architectural, naturel ou immatériel ; toutes ces composantes concourant à forger bien entendu notre culture.

Au travers des « classes de ville », axe de travail qui existe depuis plus de 10 ans et dont les programmes ont été affinés au fil du temps au regard de l'expérience engrangée, des groupes classes de l'enseignement fondamental sont accueillis à l'Espace Belvaux, à Grivegnée, pour des périodes de 5 jours, afin de partir, sous la conduite d'animateurs, à la découverte de la Ville, de ses richesses et donc de son patrimoine.

Cette mémoire de l'extraordinaire activité liégeoise est transmise grâce à un parcours qui commence bien sûr au Palais des Princes-Evêques, passe par la Maison de la métallurgie et s'arrête à l'Observatoire de Cointe, au Musée d'Art Moderne où l'on développe les fastes de 1905, au Musée du Sart-Tilman, ou encore au cœur historique de Liège, sans oublier un crochet par l'exceptionnel chantier de la gare des Guillemins, conçue par l'architecte Calatrava.

Dans ce circuit, les enfants peuvent également prendre connaissance de la richesse de la Province de Liège, renommée par sa capacité à générer des découvertes au plan scientifique, comme on peut le mesurer, par exemple, à la Maison de la Science ou à l'Aquarium.

L'objectif de ces classes permet à des jeunes de la Province de découvrir son dynamisme et son savoir-faire.

C'est ainsi qu'en 2005, plus de 270 enfants ont été accueillis, provenant de 11 communes différentes de notre région.

Par ailleurs, depuis 2002, la Province de Liège se présente comme le moteur d'une initiative visant à aborder les problèmes des droits de l'homme et de la citoyenneté, sous l'appellation – vous l'aurez reconnue

- de « Village citoyen ». Après avoir, en 2002, associé les communes de Dison, Liège et Waremme, en 2003 celles de Theux, Hannut et Seraing et en 2004 celles de Stavelot, Liège (Droixhe) et Marchin, ce sont les entités de Spa, Soumagne et Wanze qui ont participé à cette opération.

Dès 2004, une action transversale s'est concrétisée sous forme de fresques citoyennes réalisées par des jeunes des trois entités, encadrés par un artiste de la Province bien connu, Djamel Merbah et elle a pris, l'année dernière, une dimension musicale.

Le Service Culture renouvelle l'opération en 2006. Trois centres culturels ont d'ores et déjà accepté de participer au projet : Les Chiroux, Marchin et Waremme. Deux nouveaux centres culturels ont également posé leur candidature : Engis et Welkenraedt. Chaque arrondissement, vous l'aurez constaté Monsieur le Conseiller, fait partie de cette opération.

Les manifestations proposées se dérouleront autour de la date symbolique du 8 mai, date à laquelle également l'Enseignement provincial se mobilise dans cette même démarche citoyenne.

D'autre part, une exposition consacrée au « Patrimoine et à la citoyenneté » est en cours de préparation pour être présentée au mois de septembre prochain lors des journées du patrimoine et des Fêtes de Wallonie, ici au Palais provincial.

En conclusion, des actions récurrentes inscrites sur le long terme nous paraissent toujours plus pertinentes et plus structurantes au plan pédagogique que des actions éphémères.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député permanent.

## **VI.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

### **Document 05-06/67 : Projet de « Charte du jeune citoyen »**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour : document 05-06/67. On vous a déposé la mouture finale de cette charte mais je vous demanderai quand même de faire une petite rectification dans le titre ; il est écrit « Agir pour la démocratie », il faut remplacer « Agir pour... » par « Vivre la démocratie ». C'est une réunion des chefs de groupe qui en a fait la proposition.

Le projet de charte a été examiné par le Bureau. J'invite le rapporteur, M. DESMIT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DESMIT, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, chers Collègues, le 16 janvier dernier, le Bureau de notre Conseil s'est réuni afin d'examiner le « Projet de charte du jeune citoyen » déposé par le groupe CDH-CSP et celui proposé par les secteurs « Enseignement » et « Jeunesse » de la Province.

Immédiatement, il apparaît, aux yeux de tous, que les deux textes présentent énormément de similitudes et le Président propose de les fondre en un texte commun.

Deux articles de la Charte sont ainsi amendés, tandis que le texte introductif est purement et simplement supprimé.

L'accord est unanime pour le texte qui vous est proposé aujourd'hui.

Le Bureau examine alors les modalités de diffusion de la Charte auprès du public cible, c'est-à-dire les jeunes.

Les idées émises peuvent être résumées comme suit :

- diffusion la plus large, et le plus rapidement possible, à tous les enfants et de tous les réseaux ;
- des actions concrètes sont attendues.

Le Bureau propose de déposer le document après approbation du Conseil aux commissions « Culture » et « Enseignement » de février, afin de déterminer les procédures.

De plus, les chefs de groupe se sont réunis afin de réexaminer le texte amendé et l'ont accepté après quelques changements mineurs.

En conclusion, le Bureau vous propose d'approuver le projet de « Charte du jeune citoyen », document 05-06/69.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller.

J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. GENET. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GENET (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, chers Collègues, même ceux qui dorment, le groupe ECOLO, par rapport à cette charte, a eu de longs débats parce qu'il n'adhérait pas immédiatement à la démarche. Il s'est pourtant montré collaborateur – le terme est peut-être mal choisi – puisqu'il a participé...

M. PIRE, Député permanent.- Collaborant.

M. GENET.- Oui, c'est vrai : collaborant, merci. Merci de me corriger.

M. DRION.- Le Barreau a parfois ses faiblesses !

M. GENET.- Oui ! Merci, on vient de tous côtés à mon secours, c'est vraiment très aimable.

Donc, le groupe ECOLO a eu, sur le plan de trois choses, la procédure, la forme et le fond, un certain nombre de réflexions qui ne l'ont pas engagé à se mouiller pour cette motion avec enthousiasme.

Sur la procédure : alors qu'il est bien évident que les intentions sont excellentes, que l'objectif est tout à fait louable, qu'il faut effectivement avoir cette action et que l'Enseignement provincial notamment, et notre

Institution, peut être un fer de lance pour revivifier la démocratie et combattre tous les extrémismes et toute l'intolérance, justement sur la procédure, c'est un peu embêtant de prendre connaissance, aujourd'hui, sur nos bancs, non pas du projet de délibération, nous avons collaboré à son amélioration jusqu'au bout, mais du document introductif. La résolution sur laquelle nous votons, c'est deux pages ; nous aurions aimé en prendre connaissance autrement qu'à 14 h 45 en réunion de groupe.

Sur la forme, nous nous posons des questions et on a rectifié un certain nombre de choses. Les jeunes ne s'engagent pas, ils ne sont pas les seuls à devoir s'engager ! Nous devons être les premiers à nous engager évidemment aux côtés de tout le monde pour essayer de combattre toutes ces formes d'intolérance. Et les résistances viennent essentiellement d'ici ; nous sommes les adultes et la démarche pédagogique consiste à montrer l'exemple.

Je ne suis pas sûr que nous donnions le meilleur exemple d'une démocratie vive, vivante, qui fonctionne bien. Il ne faut pas rappeler les difficultés que nous avons pour introduire nos points dans ce Conseil mais plus largement, lorsque je demande à mes étudiants d'aller voir la démocratie fonctionner, je leur dis : allez dans votre conseil communal. Je n'oserais jamais et je ne leur ai jamais dit d'aller se mettre là parce que je trouve que la manière dont nous gérons nos débats, dont nous gérons notre assemblée, ne va pas leur donner l'envie d'être démocrates et de participer à notre assemblée, à notre mode de fonctionnement.

M. DEFAYS.- Il valait mieux qu'ils ne soient pas là au mois de décembre !

(Tumultes).

M. LE PRESIDENT.- Laissez-le poursuivre, s'il vous plaît.

M. STIENNON.- Ce serait bien qu'ils voient la différence entre celui qui enseigne et celui qui...

M. LE PRESIDENT.- S'il vous plaît, laissez finir M. GENET, vous aurez le droit à la parole en toute démocratie.

(Tumultes).

M. GENET.- Monsieur le Président, mes chers Collègues...

M. MESTREZ, Député permanent.- Faites ce que je dis mais pas ce que je fais !

M. GENET.- ... je suis très heureux de votre réaction, je l'attendais.

M. MOTTARD, Député permanent.- C'est çà la démocratie.

M. DRION.- C'est ce qu'on appelle en droit un provocateur d'extrême.

M. GENET.- Et peut-être qu'effectivement à partir de ce moment-là, les gens viendront.

M. PIRE, Député permanent.- Si què rogneux qi s'grète !

M. GENET.- Mais figurez-vous, Monsieur PIRE, puisque vous m'attaquez, comme les autres,....

(Tumultes).

que je regrette mon mouvement d'humeur d'hier. Je me suis laissé aller à de la colère vis-à-vis de vous et je me suis demandé pourquoi j'étais en colère contre vous. Et finalement, je pense que j'ai trouvé.

M. DRION.- Ce n'est pas le confessionnal ici !

M. LE PRESIDENT.- Laissez-le parler, s'il vous plaît.

M. GENET.- Les formations que j'ai suivies m'ont fait dire que la manière dont vous agissez relève de la méthodologie de l'insulte.

M. MESTREZ, Député permanent.- Benoît XVI !

M. GENET.- Et l'insulte, c'est réduire l'autre. Vous m'avez traité de malhonnête, vous m'avez traité d'indigne et çà, c'est me réduire à un signifiant que je ne permets pas et c'est donc mon émotion que je fais parler alors que ce serait ma raison que je devrais essayer de vous instiller et que vous n'êtes pas capable de mener.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GENET, restez dans le sujet, s'il vous plaît.

M. GENET.- On y est exactement.

M. LE PRESIDENT.- Non ; le sujet, ce n'est pas l'engueulade de M. PIRE.

M. GENET.- On y est dans le sujet. Il n'y a pas de débat ici. Il n'y a pas de débat parce que vous injuriez et que face à l'injure, on ne sait rien faire d'autre que d'injurier en retour.

M. PIRE, Député permanent.- Avec votre attitude indigne du mois de décembre, vous étiez indigne d'un élu.

M. GENET.- Non, je ne le suis pas. A partir du moment où vous savez raisonner en donnant des motifs, je veux bien vous répondre mais pas contre l'injure.

M. LE PRESIDENT.- Revenez-en au sujet, Monsieur GENET.

M. GENET.- Si aujourd'hui, nous proposons aux jeunes d'avoir une démocratie vivante, il faut que nous l'ayons ici et il faut que nos propositions soient discutées et débattues autrement que par l'injure. Il faut que l'on argumente, qu'on ne les mettent pas sur le côté quand on veut bien en discuter.

M. PIRE, Député permanent.- C'est vous qui vous levez et qui partez !

M. GENET.- Absolument, parce que vous ne voulez pas en discuter.

M. PIRE, Député permanent.- C'est ça le débat !

M. GENET.- Laissez-moi terminer, Monsieur PIRE. C'est l'écoute aussi de l'autre, s'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT.- Il n'est pas nécessaire l'élever la voix. S'il vous plaît, un à la fois.

M. GENET.- Cette charte des citoyens parle des valeurs de démocratie, de tolérance...

M. PIRE, Député permanent.- Oh !

M. LE PRESIDENT.- Laissez-le finir, s'il vous plaît.

M. GENET.- ... de distinction de la nationalité, de la couleur, de la culture. Et bien, je vous propose aujourd'hui de faire un exercice pratique de démocratie. Je dépose sur le banc du Président une motion ; une motion qui tend à faire dire par notre Conseil provincial que le fait d'enfermer des enfants à Vottem est une indignité dans une démocratie et nous verrons si votre Conseil veut bien l'accepter, comme pour la fermeture des gares, comme pour le Thalys, comme pour la fermeture d'une ligne à chaud.

Je trouve que ce problème est aussi important sinon plus que ces problèmes que nous avons débattus dans le cadre d'une motion. Nous allons voir si votre Conseil est démocratique. Je dépose cette motion et je vous demande....

M. MESTREZ, Député permanent.- C'est d'intérêt provincial ?

M. GENET.-... de l'analyser lors du prochain Conseil.

M. LE PRESIDENT.- Vous me l'aviez déjà donnée, Monsieur GENET.

M. MESTREZ, Député permanent.- C'est indigne. C'est de la manipulation. Le sujet est important et trop important pour l'aborder de cette manière en séance.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur MESTREZ, restons calme !

M. MESTREZ, Député permanent.- Vous savez bien qu'il y a des règles de fonctionnement. Vous refusez les règles de fonctionnement, vous refusez les règles de procédures et vous accusez les autres de ne pas être démocrates. Vous n'êtes pas démocrate.

(Tumultes).

M. LE PRESIDENT.- La proposition de motion est déposée pour le prochain Conseil. M. DRION a demandé la parole. S'il vous plaît, un peu de calme sinon je vais m'énerver aussi.

M. MESTREZ, Député permanent.- On ne peut pas laisser dire n'importe quoi, Président.

M. LE PRESIDENT.- Non, non, bien sûr. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller, dans la sérénité.

M. DRION (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, ou le sujet est important, ou le sujet est banal. Il ne mérite pas cet énervement ; il mérite en réalité l'attention consciente de chacun et de chacune et nous ne bradons pas un certain nombre de valeurs.

Si certains veulent brader ces valeurs, c'est leur liberté démagogique, voire d'abstentionnisme, voire par erreur de propos de collaborateurs.

La Charte du jeune citoyen est un acte qui a été posé, sans doute à l'initiative de notre groupe, mais dans le cadre, soyons respectueux de la chronologie, dans le cadre d'un moment posé par la Députation permanente qui a dit : nous devons au terme d'un processus historique, nous souvenir et surtout ne rien oublier parce que nous avons, quel que soit notre âge dans cette assemblée, quelles que soient nos responsabilités de politiques ou de parents, nous avons le devoir d'éduquer, de former et de rappeler à nos jeunes ce que furent certaines années et certains actes intolérables et inacceptables.

Et lorsque la Députation permanente a organisé cette réunion du 26 mai 2005, en présence pour certainement la deuxième fois à cette tribune de M. BRUSSON, nous avons nous modestement, comme démocrates, dit : il faut aller un peu plus loin. Nous savons que chacun et chacune posons au jour le jour, au mois le mois, un certain nombre d'actes. Et donc pourquoi pas demain inviter nos jeunes étudiants, nos jeunes étudiantes, tous réseaux confondus, membres d'associations et de mouvements de jeunesse, pourquoi pas les inviter à souscrire à une charte du jeune citoyen ?

Alors de la procédure, une modification de texte, etc. Arrêtons de fantasmer sur du formalisme ; c'est le fond, comme aurait pu dire sans doute le laboureur, c'est le fond qui manque le moins, sur certains bancs de cette assemblée !

Donc, si M. GENET avait eu la disponibilité pour nous rejoindre au terme de la réunion de la Députation permanente de jeudi dernier, il eut été consulté comme je le fus afin de voir modifier textuellement...

M. GENET.- Je n'ai pas été invité !

M. DRION.- Taisez-vous un peu.

(Tumultes).

Je ne vais pas m'aplatir à vous rappeler l'invitation que vous avez reçue. L'essentiel en tout cas, c'est que nous avons été consultés sur la modification du texte, en présence d'une bonne population démocratique liégeoise et dont nous avons accepté bien sûr l'adaptation du texte. Nous ne pouvons pas imposer à des étudiants mineurs de voter un document sauf à respecter une procédure que droit des jeunes, sans doute, nous imposerait.

Le texte qui nous est proposé est un texte raisonné et raisonnable.

Celles et ceux qui veulent faire de la démagogie – la presse n'est pas là, donc c'est gratuit ! – autour de ce sujet, commettent pour moi et pour nous une erreur grave.

M. MESTREZ, Député permanent.- Une faute !

M. DRION.- Monsieur le Député permanent, vous devenez juriste apparemment !

... commettent une erreur grave ! Ce texte doit être tel qu'il est proposé et je demande, au nom de mon groupe, que chacune et chacun, membres des deux commissions qui vont avoir à connaître des modalités de mise en œuvre du projet, aient l'intelligence au lieu de se disputer derrière des éléments de procédure - de consulter les associations, les professeurs, les directeurs, etc, pour venir en commission, formuler les meilleures propositions de dispatching de ce document, de prise de conscience de ce qui se passe parce que le 8 octobre 2006 est une échéance qui fait évidemment trembler un certain nombre d'amis, de personnes, de collègues. Mais sur ce sujet, nous ne devons pas trembler, nous devons être unis et forts pour que le 9 octobre lorsque nous lirons les résultats, il n'y ait dans cette assemblée que de vrais démocrates.

Nous plaidons en ce sens et nous demandons à certains qui n'ont pas compris le message, d'être conscients avec nous que le 9 octobre, les choses pourraient être différentes.

Unis pour la démocratie, unis sur la charte du jeune citoyen, confiance à nos quatrième et sixième commissions.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. M. GENET, de votre banc.

M. GENET (de son banc).- Je ne sais pas si le chef de groupe CDH-CSP m'a bien entendu mais j'ai dit que mon groupe n'avait pas d'objection de fond.

DE L'ASSEMBLEE.- On n'entend rien !

M. LE PRESIDENT.- Venez à la tribune.

M. GENET (à la tribune).- Donc, mon groupe n'a pas d'objection de fond sur le texte. Et la deuxième précision, je pouvais la faire de mon banc, j'ai un mail de M. PRINSENS qui m'écrit : à la suite de la réunion avec la Députation permanente et le chef de groupe CDH, voici le nouveau texte. Je n'ai donc pas été invité à cette réunion.

M. DRION.- C'est un mensonge !

(Rires).

Les chefs de groupe ont été invités à un déjeuner organisé par M. le Gouverneur et la Députation permanente en l'honneur du triumvirat de l'Université de Liège. Certains étaient excusés, d'autres étaient absents.

M. GENET.- J'étais excusé !

M<sup>me</sup> FRENAY.- Donc maintenant, on doit aller au déjeuner pour discuter ! Qu'est-ce que c'est que çà !

(Tumultes).

M. LE PRESIDENT.- S'il vous plaît ! M. le Député permanent André GILLES souhaite intervenir.

(Tumultes).

M. LE PRESIDENT.- S'il vous plaît. Vous avez la parole, Monsieur le Député permanent.

M. GILLES, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, je voudrais ne pas ajouter à la polémique provoquée par certains dans cette salle, polémique qui ne sert pas du tout la cause dont ils disent adhérer quant au fond et que nous essayons de formuler avec les bonheurs ou les malheurs d'une démarche qui est néanmoins sincère depuis le début.

Et peut-être que les mots doivent être pesés, réfléchis et peut-être que, in extremis, on s'est rendu compte qu'il y avait ceci et cela. Ce qui importe, c'est l'intention et ce qui importe surtout, avant que d'exiger que la jeunesse s'engage, ne signe quoi que ce soit et de lui donner des responsabilités, c'est peut-être notre devoir à nous, adultes et en particulier mandataires élus, de donner l'exemple. Et donner l'exemple ne consiste pas à entretenir des polémiques, des débats démagogiques pour jouer l'intéressant plutôt que de servir la cause de manière unie par rapport effectivement à tous les fléaux qui nous attendent au coin de la rue et notamment peut-être à l'aube du mois d'octobre.

Cela me paraît fondamental. Alors, ne nous trompons pas de tribune pour ce genre de propos. N'arrivons pas comme çà ainsi, in extremis, alors que ce n'est pas un débat provincial mais plutôt fédéral, me semble-t-il, sur un sujet dont je ne conteste pas l'importance et vis-à-vis duquel je ne suis pas du tout,

pas plus que, à mon avis, aucun dans cette salle insensible, que vous avez évoqué mais qui est ramené comme cela dans le débat pour s'en servir comme si on avait encore oublié un paragraphe, comme si vous étiez plus parfait que n'importe qui.

(Applaudissements).

Ca n'existe pas, c'est démagogique, ça ne sert pas la démocratie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député.

M. GENET.- Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT.- Deux fois Monsieur GENET. Chacun a eu l'occasion de s'exprimer. De votre banc alors.

M. DEFAYS.- C'est la troisième fois !

(Tumultes).

M. LE PRESIDENT.- S'il vous plaît ? Deux mots Monsieur GENET. Dépêchez-vous.

M. GENET (de son banc).- La démocratie, c'est respecter les droits de l'opposition mais ce n'est pas cela qui est important ; c'est faire fonctionner la démocratie.

M. LE PRESIDENT.- Voilà, très bien. Je clos la discussion générale puisqu'il n'y a plus personne qui veut intervenir. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

M. GILLES, Député permanent (de son banc).- Monsieur le Président, sans prolonger le point mais pour votre information, nous avons l'intention de vous solliciter pour faire en sorte que la quatrième et la sixième commissions soient réunies conjointement le mardi qui précède le Conseil de février ; cette commission serait présidée par mon collègue Paul-Emile MOTTARD. Et le lundi, il y aurait une sixième thématique qui n'aborderait donc pas ce point-là pour le réserver spécifiquement aux deux commissions conjointes.

M. LE PRESIDENT.- Merci pour la précision.

**Document 05-06/66 : Intercommunales à participation provinciale – plans stratégiques 2006, 3<sup>ème</sup> partie**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour : document 05-06/66. Ce document a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M. STIENNON, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. STIENNON, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés, chers Collègues, Madame la Greffière provinciale, lors de cette commission, il n'y a pas eu véritablement de débat à proprement parlé, seulement une déclaration du Député rapporteur qui nous dit qu'en l'absence d'un certain nombre de décisions qui doivent encore être prises par la Région wallonne, l'Intercommunale du Circuit de Francorchamps est dans l'impossibilité de faire face à ses obligations.

Dès lors, il propose que l'examen du plan stratégique soit reporté à une date ultérieure.

Il signale également en passant que l'assemblée générale n'a pas été convoquée par le Président comme c'est l'usage mais par le conseil d'administration.

En conséquence, votre première commission vous propose, par 14 voix pour et 2 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. DENIS. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DENIS (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, chers Collègues, nous venons de nous prononcer sur avis de la Région wallonne pour le report de l'approbation du plan stratégique de l'Intercommunale pour l'exploitation du Circuit de Spa-Francorchamps.

Je voudrais rappeler très brièvement l'historique de ce dossier important non seulement pour la région de Spa, Stavelot et de Malmedy, mais pour toute la Wallonie.

En 2003, suite à un déficit cumulé de l'ordre de 3.500.000 euros, l'ISF a été recapitalisée par la transformation en capital d'un prêt qui avait été consenti par la SOGEP. A cette époque, la Province, sur décision de notre assemblée, a participé à cette recapitalisation à hauteur d'un million d'euros et chacun s'est réjoui de notre intervention.

La Région wallonne avait alors conditionné la recapitalisation de l'ISF à la mise en place à Francorchamps d'une double structure : l'Intercommunale s'occupant de la gestion patrimoniale et la Société pour la promotion du Circuit de Spa-Francorchamps, société anonyme de droit public, chargée de la commercialisation du circuit. C'est cette dernière société qui avait pour mission de ramener le Grand Prix de F1 et qui a conclu avec M. ECCLESTONE un contrat qui ramenait ce Grand Prix jusque 2010 au minimum. Bien qu'imparfait, ce contrat avait le mérite d'exister.

Afin de limiter les risques encourus, la Société de promotion a décidé de céder l'organisation du Grand Prix à un promoteur d'événements. C'est ainsi que la Société de Didier DEFURNY, DDGP, a organisé les GP 2004 et 2005, avec la garantie financière de la Région wallonne.

Pour 2004, l'organisation du Grand Prix s'est soldée par un déficit de l'ordre de 4 millions d'euros. Et le déficit 2005, plus difficile à estimer du fait de la faillite du promoteur, peut être estimé à environ 5 millions d'euros.

On apprend ces derniers jours que le Grand Prix de F1 ne sera pas organisé en 2006 et la raison invoquée est l'impossibilité de réaliser d'ici septembre prochain les travaux exigés par la FIA.

Qu'est-ce qui amené cet échec qui conduit à la disparition d'un événement majeur pour l'économie de la région de Francorchamps, de notre Province et de la Wallonie ?

A mon sens, la situation que nous connaissons à propos de Francorchamps est liée à trois raisons.

La première est l'absence de mise en place par le nouveau gouvernement wallon d'un compte bloqué pour l'édition 2005, ce qui a permis au promoteur de ne pas comptabiliser les rentrées de la vente de billets sur un compte commun et l'utilisation de l'argent à d'autres fins que celle du paiement du plateau.

Le résultat de cette négligence du Gouvernement wallon a eu pour conséquence la prise en charge du coût du plateau de l'édition 2005 par la Société de promotion qui était contractante avec M. ECCLESTONE. La Société de promotion a assumé le paiement de 14 millions d'euros grâce à un nouvel emprunt consenti par la SOGEP. Et chacun peut bien imaginer qu'un emprunt de cette importance n'a pu se faire qu'avec le consentement de la Région wallonne. Si la Société de promotion devait rembourser cet emprunt, elle se trouverait devant une situation insurmontable.

La seconde raison qui a conduit à la disparition du GP de 2006 est l'absence de décision du Gouvernement wallon en ce qui concerne les demandes formulées par l'Intercommunale de Spa-Francorchamps.

L'ISF demande depuis des mois au Gouvernement de pouvoir bénéficier non plus de travaux subsidiés, mais d'une dotation annuelle qui lui permettrait de réaliser les travaux nécessaires au maintien de l'outil. Une telle dotation est nécessaire parce que les moyens qui ont été donnés à l'Intercommunale par la Région wallonne au moment du dédoublement des structures se sont avérés largement insuffisants et qu'ils ne permettent pas de financer la part non subsidiée des investissements. Comme aucun investissement important ne peut être de ce fait réalisé en 2005, l'ISF se trouve devant une situation de blocage, ce qui explique notre décision de ce jour. Cette situation est connue de la Région wallonne depuis des mois et depuis plusieurs mois, la Région, de semaine en semaine, décide de ne pas décider.

Enfin, la troisième raison de l'échec du maintien du GP a été la décision de la Région wallonne de revoir le contrat passé par la Société de promotion du Circuit avec M. ECCLESTONE.

Depuis des mois, des discussions sont en cours en vue de revoir le contrat et d'aboutir à un moindre coût pour le contribuable wallon.

Aujourd'hui, on nous annonce qu'on s'approcherait d'un accord, selon lequel la somme qui devrait être payée par la Région en échange du plateau serait de l'ordre de 5 millions d'euros par an pendant 5 ans.

Un tel accord serait pour le moins surprenant, puisqu'avec l'ancien contrat tant décrié, la perte cumulée pour les GP 2004 et 2005 était de l'ordre de 9 millions, soit 4,5 millions d'euros par an en moyenne, et que l'événement était assuré jusqu'en 2010 au moins.

Le Gouvernement négocie donc depuis des mois pour obtenir en fin de course un contrat similaire, voire moins intéressant que celui dont nous disposions précédemment.

De qui se moque-t-on ? Que peut-on conclure de toute cette affaire et notamment de la risible commission spéciale des Affaires intérieures qui a été mise en place ?

De deux choses l'une : ou bien nous avons à faire à un Gouvernement wallon totalement incompétent ; ou bien la disparition du GP est une volonté délibérée du Gouvernement et tout le cirque organisé par la Région wallonne n'a servi qu'à perdre du temps pour arriver à ne plus être dans les délais pour la réalisation des travaux nécessaires au GP de 2006...

M. MOTTARD, Député permanent.- Vous êtes tout en nuance !

M. DENIS.- ... et pour mettre en échec les deux structures de Francorchamps. Bien qu'aucune de ces deux hypothèses ne soit rassurante, j'ose espérer pour la région et pour son plan Marshall que ma deuxième hypothèse est la bonne.

Quoiqu'il en soit, Monsieur le Président, Madame la Greffière, chers Collègues, ce qui vient de se passer à Francorchamps est une bien triste affaire puisqu'elle nous a conduit tout à la fois à la perte du GP de F1 au moins pour 2006 et peut-être malheureusement pour les années suivantes, et parce qu'elle a donné au monde entier une bien piètre image de la Région wallonne et de ses gouvernants.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur DRION, vous voulez intervenir sur le sujet ? Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, le point à l'ordre du jour vise le plan stratégique de l'Intercommunale. Je n'ai pas de souci évidemment d'entendre les chantages du passé, les chantages du présent et les chantages de l'avenir mais je vais simplement vous donner un élément très précis, très présent et je pense que notre Député permanent Paul-Emile MOTTARD se sera fait remettre les documents par la représentante de l'APW au Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces d'hier midi, sous la plume de M. NEVEN, non suspect politiquement !

Il y a une critique du Gouvernement wallon en matière d'investissements, en matière de logement, suggérant en réalité qu'on retire tous les crédits et financements de la Région wallonne pour Francorchamps afin de les affecter au logement social.

Interrogeant évidemment comme modeste membre de cette assemblée l'auteur du rapport quant à savoir ce qu'en pensaient les mayeres de Stavelot et de Malmedy, il m'a été simplement répondu que c'était une note de l'administration. Qu'elle a bon dos !

Assumons ensemble notre avenir et arrêtons en ces mois pré-électorales. C'est trop tard pour faire campagne, les élections ont eu lieu il y a cinq ans, nous sommes tous en campagne depuis cinq ans, ceux qui démarrent maintenant leur campagne électorale risquent de rater la ligne d'arrivée.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Il n'y a plus d'autres demandes d'intervention ? M. le Député MESTREZ. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MESTREZ, Député permanent (à la tribune).- C'est dommage, c'est dommage sur un dossier comme Francorchamps de l'aborder par le biais de la polémique ou de la politique.

C'est dommage parce que Francorchamps, c'est d'abord l'image de la Province de Liège, l'image de la Wallonie, l'image de la Belgique. C'est aussi de l'emploi ! Qu'on ne s'y trompe pas ! Lorsqu'il y a le Grand Prix de Francorchamps, c'est à Harzé, pour parler de ce que je connais mieux, c'est à Liège que les hôtels sont pleins, c'est aussi évidemment à Stavelot, à Malmedy, à Francorchamps. Mais, c'est à Spa, c'est à Liège, c'est à Harzé. C'est pratiquement toute la Province qui bénéficie des retombées économiques d'un événement tel que celui là.

Alors, le prendre sur le biais de la polémique quand on est vice-président de l'ISF, oublier qu'il y a eu un montage, qu'il y a eu un pari, qu'il y a eu un Ministre, il y a quelques années, pas aujourd'hui, pas maintenant, pas en 2006, pas en 2005, et je ne veux pas lui jeter la pierre, tiens. Il y a cru, il a pris un pari, il a pris un risque. Cela n'a pas marché. Mais oublier cela et dire que c'est aujourd'hui, le Gouvernement d'aujourd'hui, qui et que, alors que, me semble-t-il, in tempore non suspecto, au mois d'octobre, répondant à une interrogation d'une conseillère, j'avais quand même pu exprimer toutes les conséquences des fantasmes et de l'idéologie.

Faut-il rappeler : mieux fait à Namur qu'à Liège. A chacun ses métiers, comme dans l'énergie ! Un qui fait le circuit et un qui le vend. Mieux fait par le privé que par le public et on voit les conséquences ! Et j'ai l'honnêteté de vous dire que si cela avait marché, on aurait sans doute tous crié bravo. Mais cela n'a pas marché et il faut récupérer la sauce.

Alors, jeter la pierre sur ceux qui doivent récupérer la sauce et se dédouaner, ça me paraît un peu court !

Ce que je sais et ce que je vois, c'est que l'Intercommunale, Monsieur le Vice-Président, elle est en déficit. C'est que l'Intercommunale, Monsieur le Vice-Président, elle a maintenant une ouverture de crédit de 3 millions d'euros et assez curieusement vers un de ses fournisseurs. J'ai cru comprendre que c'était un entrepreneur. J'ai cru comprendre que les banques ne veulent pas vous prêter d'argent. J'ai cru comprendre que vous payez un taux d'intérêts de 7,5% sur l'ouverture de crédit de 3 millions. J'ai cru comprendre, à la lecture de ce rapport, que l'ISF est en faillite.

Remarquez, on aurait peut-être aimé être informés un peu plus tôt des difficultés qui se profilaient.

M. DRION.- C'est la responsabilité personnelle des administrateurs, Monsieur le Député permanent.

M. MESTREZ, Député permanent.- Mais enfin, il y a des administrateurs qui ont des responsabilités personnelles mais qui ont aussi des responsabilités politiques. Et à cet égard, je suis désolé, mais le vide absolu. Pas une information, pas un rapport, pas une alerte.

Alors excusez-moi, Monsieur le Vice-Président, mais honnêtement, je ne peux pas rentrer dans le discours que vous tenez ici aujourd'hui et je voudrais surtout qu'on essaie maintenant de rassembler les forces, qu'on n'essaie pas de montrer du doigt le coupable – il y en a peut-être partout – mais qu'on rassemble les forces parce que pour les gens de la région, parce que pour les restaurateurs, parce que pour les hôteliers, parce que pour les associations dont vous vous êtes déjà fait le défenseur, parce que pour les communes, parce que pour l'arrondissement, pour la Province, pour la Wallonie, mettre en péril le Grand Prix de F1 à Francorchamps, je crois que c'est une catastrophe, je crois que c'est une décision catastrophique dont nombreux seront ceux qui demain en porteront les conséquences et en ce qui me concerne, je veux croire encore au sursaut wallon et à la capacité, et travaillons-y tous, du sursaut et de la réalisation.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député permanent.

M. DENIS.- Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT.- Une courte réplique, Monsieur DENIS.

M. DENIS (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, puisque je suis mis en cause comme président de l'Intercommunale...

M. MOTTARD, Député permanent.- Vice-Président !

M. DENIS.- Comme vice-président, excusez-moi.

M. MESTREZ, Député permanent.- Je sais bien que vous n'avez plus grand chose à dire et qu'on ne vous a pas informé de grand chose !

M. LE PRESIDENT.- On ne va pas relancer le débat, on est sur le plan stratégique ici.

M. DENIS.- Bien que sur le fond, je me rends compte qu'avec M. MESTREZ nous sommes tout à fait d'accord sur l'importance économique du circuit....

DE L'ASSEMBLEE.- Ooh !

M. DENIS.- Je voudrais simplement relever le fait que, quelque part, j'ai l'impression qu'on veut me reprocher qu'en tant que vice-président représentant la Province à Francorchamps j'aurais une responsabilité quant à la faillite théorique du circuit. Je vous rappelle, tout de même, comme je l'ai déjà précisé tout à l'heure, que depuis 2003, la Région wallonne est majoritaire à Francorchamps, qu'elle a envoyé deux commissaires du Gouvernement wallon – un CDH et un du parti socialiste – qui siègent à toutes les réunions du bureau exécutif, à tous les conseils d'administration.

M. DEFAYS.- Pas en 2003 !

M. DENIS.- Ils sont là en tout cas depuis une année et demi, depuis qu'un certain nombre de problèmes...

M. DEFAYS.- Depuis quand en 2003 ?

M. DENIS.- En 2003, Monsieur, il n'y avait pas de problèmes financiers ; les problèmes financiers sont arrivés à partir de 2004 et ils étaient là.

M. DEFAYS.- Non, ils n'étaient pas là.

(Tumultes).

M. DENIS.- Je veux simplement terminer en vous disant ce que j'ai essayé de dire au moment de mon intervention : c'est que la Région wallonne bien au courant de la situation à Francorchamps depuis de nombreux mois...

M. DEFAYS.- Ce ne sont plus des années ?

M. DENIS.-... refuse de prendre une décision sur un dossier qui me paraît très important pour la région de Spa-Francorchamps, de Malmedy, pour la Province de Liège et pour la Région wallonne elle-même d'ailleurs.

Voilà, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller.

M. DRION.- Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION, tout le monde sait que les élections ont eu lieu en 2004. J'avais demandé s'il y avait encore des interventions tout à l'heure et vous m'avez répondu non. Mai enfin, allez-y.

M. DRION.- Attendez, nous avons droit à deux paroles.

M. LE PRESIDENT.- Tout à fait. Non une parole mais deux interventions.

M. DRION.- Mon ami et collègue a eu droit à deux paroles.

M. PIRE, Député permanent.- Deux prises de parole !

M. DRION.- Il fallait réveiller Georges PIRE, il s'endormait !

(Rires).

M. LE PRESIDENT.- Allez-y, Monsieur DRION.

M. DRION.- Je suis à ma seconde prise de parole.

M. LE PRESIDENT.- Exactement.

M. DEFAYS.- M. GENET a eu une dérogation.

M. DRION.- Je veux simplement dire que demain, certains liront l'histoire et à nouveau, c'est une affaire de pré-campagne électorale. Alors, est-on sérieux ou n'est-on pas sérieux ?

Si j'ai bien entendu les travaux de la commission, je n'en suis pas membre mais mes amis me font rapport, ce qui ne semble pas être le cas sur tous les bancs ! Mais ça chacun sa démocratie de groupe !

M. GENET.- Si vous voulez qu'un ECOLO prenne la parole, il faut le demander !

(Rires).

M. DRION.- Donc, il nous est proposé d'inviter nos représentants à l'assemblée générale de voter le report de l'approbation ou de la non approbation du plan stratégique. Quelle proposition raisonnée et raisonnable ! Pourquoi se disputer sauf pour tenter de faire quelques voix complémentaires dans une région où plusieurs sortent de la route.

Nous sommes favorables à la proposition de la Députation permanente.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Voilà, cette fois-ci, il n'y a plus de demande d'intervention, je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

M. LE PRESIDENT.- J'ai reçu une réclamation du groupe ECOLO concernant le procès-verbal du Conseil du mois de décembre. M<sup>me</sup> RUIZ me précise qu'elle a participé à certains votes. Je vous demande de bien vérifier d'ici la fin du Conseil que vous n'avez pas participé au vote. Si vous voulez bien vérifier, voici le rapport. Tout le monde pourra le consulter évidemment.

**Document 05-06/68 : Représentation provinciale : désignation d'un candidat administrateur au sein de la Société anonyme « Immobilière du Val St-Lambert (IMMOVAL) », en remplacement de M. André GILLES, Député permanent**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour : document 05-06/68. Ce document a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M. DUBOIS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DUBOIS, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, notre première commission s'est réunie ce lundi 23 janvier afin de prendre connaissance du document 05-06/68.

Elle a donc pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de M. le Député permanent André GILLES à la Société anonyme « Immobilière du Val St-lambert », en abrégé IMMOVAL et par conséquent de la nécessité pour notre assemblée de pourvoir à son remplacement.

Votre première commission vous propose, à l'unanimité, M<sup>me</sup> Chantal BAJOMEE.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Pas de demande. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 05-06/69 : Services provinciaux : Marché de fournitures – acquisition de matériel pour les Services régionaux d'incendie – prise d'acte**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour : document 05-06/69. Ce document a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. COLLETTE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. COLLETTE, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame le Greffier provincial, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre septième commission s'est réunie ce mercredi 25 janvier à 17 h 30 sous la présidence de M. le Conseiller FERNANDEZ et en présence de M. le Député permanent GERARD. Elle a examiné le point 05-06/73 relatif à l'acquisition de matériel pour les Services régionaux d'incendie.

M. le Président nous présente le point en nous rappelant nos décisions des 22 septembre et 24 novembre 2005 quant à l'acquisition par appel d'offre général d'un véhicule « commandant » et d'une autopompe.

Conformément à l'article 48 du décret du 12 février 2004, votre Députation permanente, en sa séance du 22 décembre dernier, nous propose d'avoir recours à la procédure négociée.

Après avoir reçu les explications nécessaires quant à l'appel d'offre général et l'adjudication publique, demandées par un commissaire, le Président clôt la discussion et propose que l'on prenne acte du projet de résolution.

C'est ainsi que votre septième commission vous propose, Monsieur le Président, Madame le Greffier provincial, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, de prendre acte du projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente et relatif aux services provinciaux : marché de fournitures – acquisition de matériel pour les Services régionaux d'incendie.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale. Il s'agit d'une prise d'acte.

Le Conseil prend donc acte de ladite résolution.

**Document 05-06/73 : Avenant à la convention de fusion conclue le 4 mars 2004 entre le Centre Hospitalier Peltzer la Tourelle (CHPTL) et le Centre Princesse Astrid de La Gleize**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour : document 05-06/73. Ce document a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> DAMSEAUX, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> DAMSEAUX, rapporteur (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, suite à une question posée par un membre de la commission, il a été précisé que cet avenant n'avait aucune incidence financière ou comptable pour la Province ; qu'il s'agissait tout simplement de permettre au Centre Hospitalier Peltzer la Tourelle de concrétiser la convention de fusion dans sa comptabilité et son bilan.

C'est pourquoi, votre septième commission vous propose, par 11 voix pour et 5 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 05-06/65 : Aliénation d'une parcelle de terrain sur le site de l'Institut provincial d'enseignement secondaire de Huy**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour : document 05-06/65. Ce document a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. LEONARD, qui est déjà là, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LEONARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, le document 05-06/65 « Aliénation d'une parcelle de terrain sur le site de l'IPES de Huy » n'a pas soulevé de vagues au sein de votre huitième commission, mardi dernier 24 janvier.

Depuis la construction du nouveau bâtiment de l'Ecole d'Infirmières, les pavillons préfabriqués voisins, édifiés en 1981, s'avéraient superflus. Le terrain de 945 m<sup>2</sup> sur lequel ils étaient implantés était convoité par la S.A. DEVOGE Promotion, pour y édifier un immeuble multi-résidentiel qui jouxterait celui qu'elle est occupée à construire sur la parcelle voisine.

La Société DEVOGE a donc fait une offre spontanée de 135.000 euros et elle s'engageait en outre à démolir les préfabriqués et à en évacuer les débris ; travaux estimés à 50.000 euros. 135.000 + 50.000, nous arrivons à un total de 185.000 euros, soit 5.000 euros de plus que l'évaluation de l'Enregistrement fixée à 180.000 euros.

Un commissaire se demande si la Province, au lieu d'une vente de gré à gré, n'aurait pas intérêt à organiser une vente publique.

Le Député rapporteur lui signale que, chat échaudé craignant l'eau froide, les six petits chatons de la Députation permanente n'ont pas voulu renouveler l'expérience malheureuse de la rue des Augustins à Liège et par conséquent, qu'il n'y aura pas d'adjudication publique.

Le Président commissaire, lui, veut s'assurer que l'estimation de l'Enregistrement – 135.000 euros – concernait le terrain nu, donc sans les pré-fabriqués.

Le Député rapporteur le lui confirme avec sa courtoisie habituelle. Il avait même rappelé précédemment que l'aliénation de ce terrain permet d'éliminer un chancre potentiel en matière d'environnement.

Finalement, c'est par 8 voix pour, aucune voix contre et 4 abstentions, que votre huitième commission vous propose d'adopter le projet de résolution annexé audit rapport.

Merci de votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. MERCENIER. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. MERCENIER (à la tribune).- Monsieur le Président, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, nous voterons positivement pour ce point ; n'y voyez pas anguille sous roche ! Nous devons simplement émettre des réserves quant à la déclaration du Député rapporteur

concernant l'organisation de ventes publiques. Il nous paraît un peu simple de condamner une fois pour toutes ce type de vente qui peut, dans certaine occasion, s'avérer un bon mode de valorisation des biens provinciaux.

Voilà, merci.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Il n'y a pas besoin de tous ces papiers pour répondre à la question, Monsieur le Député ? Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. PIRE, Député permanent (à la tribune).- Merci. Ce n'est pas de la part des six petits chatons une condamnation définitive, bien au contraire. Je pense que nous respectons d'ailleurs très bien la circulaire de 2005 – la date précise importe peu - du Ministre des Affaires intérieures, M. COURARD, où il préconise en effet pour l'aliénation des biens – ça s'adresse aux provinces, aux communes, aux CPAS – bien sûr de recourir au maximum à l'adjudication publique.

Je pense que notre collègue M. LEONARD, avec tout l'esprit, lui, qu'il a, nous a bien relaté en effet ce qui s'est dit. Je ne voudrais en aucune manière qu'il y ait la moindre hésitation. Il est donc évident que pour toutes les ventes auxquelles nous procédons, nous recourons aux mesures de publicité adéquate.

Je ne dis pas que l'adjudication publique est condamnée une fois pour toutes mais il y a une large publicité.

Mais ici, en l'occurrence, nous nous situons dans un cas prévu d'ailleurs par la circulaire du Ministre où la vente de gré à gré, sans publicité, à une personne déterminée devra, quant à elle, être motivée en regard de l'intérêt général ; celui pouvant résulter de circonstances, de faits particuliers.

Il s'agit en effet, indépendamment du fait que c'est un terrain qui est là et qui n'intéresse pas grand monde mais qui intéresse celui qui est en train de construire à côté, qui nous offre – et ça c'est important pour les finances provinciales – un prix supérieur à celui du Receveur de l'Enregistrement, je crois que toutes les conditions sont rencontrées pour appliquer la circulaire du Ministre et en tout cas, pour rencontrer l'intérêt général.

J'ai dit. Je vous remercie.

M. GENET.- Si le rapporteur était drôle, il l'était lui !

M. LE PRESIDENT.- Aussi ! Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 05-06/70 : Sollicitation de transfert de patrimoine entre la Province de Liège et la Commune de Flémalle**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour : document 05-06/70. Ce document a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. NIVARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. NIVARD, rapporteur (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, votre huitième commission s'est réunie ce mercredi 25 janvier pour analyser le document 05-06/70 relatif au transfert de patrimoine entre la Province de Liège et la Commune de Flémalle.

Le Député permanent a rappelé l'évolution de ce dossier qui date de 1999. Il concerne le bâtiment New Tubes Meuse et un terrain entourant le bâtiment.

Ceux-ci ne présentaient plus d'intérêt pour la Province suite à la construction de nouveaux locaux scolaires et la création de l'Athénée provincial Guy Lang.

C'est ainsi qu'en mars 2000, le Conseil provincial avait décidé d'aliéner le bâtiment New Tubes Meuse à la Commune de Flémalle et qu'en mars 2005, la Commune de Flémalle sollicitait de notre Province la possibilité de disposer des terrains avoisinants l'ancien bâtiment provincial ; le but étant de réorganiser les espaces publics aux alentours de l'Athénée Guy Lang et de la bibliothèque communale.

En réponse à une question d'un commissaire, le Député permanent précise que la Commune de Flémalle s'engage à prendre en charge les frais de démolition du bâtiment, à assurer le maintien de l'accès à l'Athénée Guy Lang, ainsi que des places de parking privatives en contrepartie de la cession par bail emphytéotique de ce terrain par la Province à son profit.

Mis à part maintenant les quelques traditionnelles remarques de forme, aucune autre question n'étant posée, votre huitième commission vous propose, par 8 voix pour et 3 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente et relatif à la sollicitation de transfert de patrimoine entre la Province de Liège et la Commune de Flémalle.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution

**Document 05-06/72 : Services provinciaux : Marché de travaux – mode de passation de marché pour l'aménagement de l'ancienne piscine en gymnase de l'Ecole polytechnique de Huy**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour : document 05-06/72. Ce document a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> BECKER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> BECKER, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, le document 05-06/72 a été examiné le mercredi 25 janvier à l'occasion d'une réunion de votre huitième commission.

Un commissaire demande quelques précisions quant à ce dossier.

Comme indiqué dans le rapport de la Députation permanente, une seule offre irrégulière a été remise suite à l'organisation de l'adjudication publique. L'offre proposée ne pouvait être acceptée car le mode de passation de marché n'autorise pas la production de variante.

Vu l'urgence, la Députation permanente a décidé de substituer la procédure négociée à l'adjudication publique comme mode de passation de marché. Ce qui a permis de renégocier une variante acceptable financièrement pour la Province.

La société choisie est la S.A. THOMASSEN.

Les commissaires remercient vivement M. LEONARD, sans qui trois fautes de frappe et d'orthographe nous auraient échappé dans le présent rapport.

M. MESTREZ, Député permanent.- Monsieur dit Freddy ?

M<sup>me</sup> BECKER.- Oui Monsieur dit Freddy.

Après discussion et hésitation sur la procédure à suivre, le Député permanent décide de voter à titre conservatoire. Ce qui finalement s'avère inutile vu qu'il s'agit bien d'une prise d'acte.

D'autre part, lors de l'examen du troisième point à l'ordre du jour, un commissaire fait remarquer que le document 05-06/72 du Député PIRE a été amendé à la main. Un « attendu que » a été rajouté entre les deux points de la page 1 § 2 à savoir : « que cette offre ne garantissait pas une partie importante de l'ouvrage, à savoir le revêtement du sol de type sportif ».

Le Député demande à ce qu'un exemplaire corrigé du document soit remis aux conseillers en séance du Conseil provincial de ce jour.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère.

M. DRION.- A-t-on le texte ?

M. LE PRESIDENT.- Il est sur votre banc, Monsieur DRION. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise d'acte conformément à l'article 48 du décret organisant les provinces wallonnes et l'article L2222-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le Conseil a pris acte de ladite résolution.

**Document 05-06/71 : Projet de résolution d'un membre de l'assemblée provinciale relatif à l'amélioration des performances environnementales, éthiques et sociales de marchés publics et de marchés de travaux**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour : document 05-06/71. Ce dossier a été soumis aux septième et huitième commissions réunies. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> DAHNER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> DAHNER, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, c'est ce mercredi 25 janvier 2006 à 17 heures que conjointement la septième et la huitième commissions se sont réunies pour examiner le document 05-06/71 : « Projet de résolution d'un membre de l'assemblée provinciale relatif à l'amélioration des performances environnementales, éthiques et sociales de marchés publics et de marchés de travaux ».

30 Conseillers assistent à cette réunion et le Président de la septième la préside.

Après un petit flottement, un membre de la commission et non pas l'auteur du projet, prend la parole pour nous dire qu'il ne rappellera pas les diverses péripéties de ce dossier mais pour, dans un premier temps, exprimer sa satisfaction de voir le point à l'ordre du jour de notre présent Conseil.

Il continue en signalant qu'il a attentivement lu le projet de résolution déposé par la Députation permanente mais que très vite, il a déchanté car si ce texte reprend plusieurs de leurs propositions, malheureusement en les comparant moins de 50% des idées reprises dans le projet déposé par le « Membre de l'assemblée provinciale » s'y retrouvent ; d'où l'impression que l'on fait, selon son expression, un pas en avant et trois en arrière.

Une demande de compléter le texte de la résolution en s'inspirant mieux de celui de leur projet est alors faite.

Selon un commissaire, il faudrait être plus précis pour la rédaction des marchés où il manque pas mal de choses. Par exemple, des détails plus techniques dans la conception d'un bâtiment (orientation, intégration du bois).

Selon un autre commissaire, il faudrait que les objectifs soient chiffrés comme dans leur proposition (exemple : insérer comme clause technique dans les marchés de services et de fournitures de produits alimentaires que 15% en poids des matières premières seront issues de l'agriculture biologique).

Il demande que la Députation permanente, et par là la Province, fasse preuve d'initiative en ne suivant pas seulement les règles du Régional et du Fédéral mais qu'elle les chiffre. Il faut cibler plus la politique.

Un commissaire se réjouit que le groupe à l'initiative de ce projet parle d'éthique mais il leur signale que l'éthique c'est aussi de ne pas diffuser de fausses informations et pour étayer son intervention, il fait une mise au point. Il signale que le chantier dont on a parlé cette semaine dans les journaux télévisés et dans la presse sur lequel on a trouvé des illégaux, n'était pas un chantier public. Le terrain avait bien été vendu par la Ville de Liège mais ce n'était pas elle qui faisait le chantier.

Un Député permanent signale que la résolution est en droite ligne ce que la Députation permanente fait et rappelle les diverses avancées de ce projet (prise de connaissance, sensibilisation).

Le ton monte un peu sur la légalité juridique du projet remis par le membre de l'assemblée provinciale et le texte du projet de résolution de la Députation permanente.

Dans un premier temps, le Président propose de voter sur le projet de la Députation permanente qui serait un amendement de la proposition reprise à l'ordre du jour.

Cette proposition n'est pas acceptée par le groupe auteur du projet.

Il nous sera alors proposé de voter en deux parties.

Sur la proposition de résolution de la Députation permanente relative à l'amélioration des performances environnementales, éthiques et sociales de marchés publics et de marchés de travaux, nos septièmes et huitièmes commissions vous proposent, par 21 voix pour et 9 voix abstentions, d'adopter la résolution de la Députation permanente.

Un second vote a eu lieu mais dans l'autre sens : notre septième et huitième commissions vous proposent, par 3 voix pour, 21 contre et 6 abstentions, de ne pas adopter le projet de résolution d'un membre de l'assemblée provinciale.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. GENET. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller, puisque vous êtes le seul pour l'instant mais ça va peut-être changer d'ici peu.

M. GENET (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Le groupe ECOLO est évidemment fort content de son action vive, forte, au sujet de laquelle je veux être clair car lisant attentivement le compte-rendu de notre précédente séance, j'ai vu que la chef de groupe, aujourd'hui absente mais ça lui sera rapporté, déplorait le fait que le groupe ECOLO prenne une décision sans son chef. Je tiens à dire que je suis totalement solidaire de cette décision et je suis tellement solidaire que j'ai participé activement aux réunions préparatoires qui ont abouti à cette position. Je n'étais pas là pour d'autres raisons mais donc je pense que cette manière d'opérer a enfin porté ses fruits. S'il faut recommencer, nous recommencerons !

M. DRION.- Je n'ai rien compris !

M. GENET.- Vous n'avez rien compris ! Et bien, je répète alors.

M. LE PRESIDENT.- Moi, j'ai compris, Monsieur GENET.

M. GENET.- Notre proposition n'était pas inscrite. Je vous rappelle que lors du Bureau, nous avons interrogé M. le Député permanent MOTTARD pour savoir quand cette proposition allait être inscrite à l'ordre du jour, de quel Conseil et il ne nous a pas été répondu par une date à cet égard ; non, à cet égard, les notes du bureau permanent ne sont pas claires. Vous n'avez pas dit : ce sera inscrit au prochain Conseil. Loin de là ! Vous avez dit : les services étudient.

Et bien, nous pourrions dire aujourd'hui que nos services étudient votre résolution qui n'est pas à l'ordre du jour.

M. LE PRESIDENT.- Mais c'était repris dans les notes de travail du Bureau.

M. GENET.- Non, la résolution que la Députation permanente nous présente, elle n'est pas à l'ordre du jour. Soit il s'agit d'un amendement de notre proposition, là tout va bien ; soit il s'agit d'une nouvelle résolution. Dans ce cas-là, elle n'est pas à l'ordre du jour ! Mais nous sommes manière ??

Nous allons la voter, nous allons la voter parce que nous sommes contents de ce qui figure dans cette résolution qui constitue en pas en avant significatif dans ce que nous souhaitons depuis fort longtemps.

Ceci étant, comme toujours, mais je suis désolé, c'est la manière dont agit la majorité, nous ne pouvons pas être pleinement satisfaits parce que les entreprises d'économie sociale, Monsieur le Député permanent chargé de l'économie, sont passées à la trappe par rapport à notre proposition. On n'en parle pas dans votre proposition.

La proposition sur le parc automobile de la Province, à la trappe ! Ce n'est pas dans votre proposition ; c'était dans notre proposition.

La proposition sur la manière de construire avec du bois, la proposition sur l'énergie, le bio-climatique, les matériaux écologiques, tout cela passe à la trappe !

M. HAAS.- Mais tu votes quand même !

M. GENET.- Mais je vote quand même parce qu'il y a une amélioration.

M. LE PRESIDENT.- Dites plutôt ce que vous allez voter alors, ce sera plus positif.

M. GENET.- Mais nous reviendrons avec ce dont je viens de parler...

M. MESTREZ, Député permanent.- Je vous fais confiance.

M. GENET.- Merci... puisqu'il faut revenir 100 fois sur le métier pour que la majorité comprenne. Et oui, il faut taper sur le clou et finalement, ils se rendent compte du bon sens.

M. MESTREZ.- Ca justifie votre existence.

(Tumultes).

M. GENET.- Heureusement qu'on est là ! On ne serait pas là, vous vous ennuierez et vous n'auriez qu'une politique ; regardez un peu votre ordre du jour ! Est-ce qu'on débat dans votre ordre du jour ; Est-ce qu'il y a des débats ? Rien du tout. Heureusement qu'on apporte des propositions.

M. LE PRESIDENT.- Poursuivez, Monsieur GENET.

M. GENET.- Et bien, Monsieur le Président, je terminerai en disant que là aussi, on a raté une grande occasion. Notre proposition formulait un certain nombre d'objectifs et j'entends déjà M. le Député GERARD qui a ses papiers en main pour venir casser notre proposition. Je sais bien qu'il va se délecter avec son humour habituel pour casser notre truc.

Mais, Monsieur le Député, reconnaissez quand même que sur le fond, vous déposez une proposition. Alors ce que vous allez casser, vous devriez plutôt que d'être démolisseur être constructeur et donc faire des propositions alternatives. Nous ne disons pas que nous détenons la vérité et votre avis, nous l'aurions pris en compte s'il avait été constructif.

M. GERARD.- C'est ce que nous venons de faire, une proposition intelligente.

M. GENET.- Insuffisamment, insuffisamment. Il y a plein de choses qui sont passées à la trappe ; donc, ce n'est pas suffisant. Et notamment l'aspect prospectif, cela vous a été expliqué en long et en large par notre collègue MERCENIER en commission. Là aussi, passé à la trappe ! C'est pourtant extrêmement intéressant mais nous persévérons, nous serons là pour le demander, comptez sur nous.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention, hormis M. le Député évidemment parce qu'on l'attend avec impatience. Vous avez la parole, Monsieur le Député permanent.

M. GERARD, Député permanent (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, mes chers Collègues, Madame la Greffière, Mesdames, Messieurs, Monsieur GENET, vous et les membres de votre groupe, vous m'étonnez toujours !

M. GENET.- C'est un plaisir ; c'est bien de le reconnaître.

M. GERARD, Député permanent.- Je croyais déjà en avoir vu beaucoup en la matière, et effectivement j'en ai beaucoup vu, mais quand je vous entends dans les réunions conjointes des septième et huitième commissions pas plus tard qu'hier, sur le projet de résolution pour l'amélioration des performances environnementales, éthiques et sociales dans les marchés publics, vous me laissez dubitatif.

M. GENET.- C'est une vertu.

M. GERARD, Député permanent.- En effet, en décembre dernier, un membre de votre groupe dépose un projet de résolution. Ce projet de résolution retient l'attention de l'ensemble du Bureau du Conseil mais demande une analyse sérieuse sous divers aspects par nos services. Rien de bien mal en cela ! Bien au contraire, on examine avec sérieux les propositions que vous nous faites.

M. GENET.- Sè bin li prumî cô !

M. GERARD, Député permanent.- On en fait encore trop, à vous entendre ! A l'issue de cette analyse, on vous a promis une décision dans des délais raisonnables ; une fois que l'étude est faite évidemment.

Mais, profitant de la tribune du Conseil provincial,...

M. GENET.- C'est notre rôle.

M. GERARD, Député permanent.-... le parti ECOLO se lance alors dans un show inqualifiable et totalement dénué de bon sens. On crie à la cabale, la démocratie est bafouée,... trois petits tours et je puis je m'en vais... avec mon jeton de présence !

(Applaudissements).

Est-ce l'approche de l'échéance électorale d'octobre qui vous rend aussi nerveux ?

M. GENET.- Non, c'est de l'obstination.

M. GERARD, Député permanent.- Croyez-en ma longue expérience, ce ne sera, pour vous, qu'un triste moment à passer et ensuite, tout rentrera dans l'ordre.

Pour en revenir à la proposition de résolution, heureusement qu'une analyse sérieuse et méthodique a été réalisée.

D'un ramassis de textes incohérents, de paragraphes disparates, de dispositions légales qui n'existent plus, comme la loi provinciale du 30 avril 1836 à présent remplacée par le décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes - ne me dites pas que vous l'ignoriez - , de clauses techniques totalement inopportunes dans un texte de résolution, et j'en passe, la Députation permanente – vous pouvez parler tout seul, cela ne me gêne pas ! – la Députation permanente a procédé à une réécriture cohérente, sensée et conforme aux dispositions légales en vigueur, respectant, vous l'avez reconnu vous-même, l'objet et l'esprit de votre résolution.

M. GENET.- Il n'y a que vous qui avez la vérité !

M. GERARD, Député permanent.- Un toilettage s'imposait car dans votre texte, il était même question d'un fonctionnaire qui devait aider et conseiller le Collège, le Conseil, le CPAS, etc. Bref, des copier-coller sans autre analyse.

Etes-vous déjà sur le point de quitter notre Assemblée pour sévir en d'autres lieux que vous confondez ainsi les institutions ?

Je disais donc que la Députation permanente, afin de rester crédible, se devait de rédiger cette résolution afin de présenter un texte cohérent, sensé et respectueux des dispositions légales.

Vous déplorez le manque de précisions techniques dans notre texte et moi je vous réplique que :

- notre résolution est complète, elle vise l'ensemble des dispositions réglementaires tant communautaires que fédérales ou régionales concernant les marchés publics;
- elle fait référence aux recommandations édictées par les services fédéraux et régionaux en matière d'achats durables, d'achats de véhicules motorisés, de matériel d'informatique, de télécopie et de photocopie;
- elle vise l'intérêt des politiques d'insertion sociale développées par les pouvoirs fédéral et régional et l'opportunité de soutenir celles-ci au niveau provincial, par le biais des marchés publics.

M. GENET.- Ca, c'est bien !

M. GERARD, Député permanent.- Vous confondez "Résolution" et "Cahier des charges".

M. GENET.- Pêché mortel !

M. GERARD, Député permanent.- Point n'est besoin de reprendre dans un texte de résolution qui se veut généraliste et légaliste des spécificités techniques qui ont trait à tels ou tels matériaux, ou encore tels ou tels types de travaux.

Par cette résolution, nous nous engageons à respecter et mettre en œuvre toute une série de dispositions dans la passation de nos marchés publics, dispositions qui, je le rappelle pour ceux qui l'ignorent encore, étaient déjà d'application depuis la décision de la Députation permanente du 28 juillet 2005.

Vous n'avez donc rien inventé !

M. GENET.- Alors, vous travaillez dans l'inutile.

M. GERARD, Député permanent.- Vous travaillez dans l'inutile, vous avez raison.

Pour ce qui concerne les spécificités techniques dont vous demandez "le bétonnage" au niveau du texte de la résolution, il n'en est évidemment pas question : leur place est au niveau du cahier des charges. Nous les incluons donc, le moment venu, dans ces mêmes cahiers et en fonction de l'objet du marché.

Mais ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Ces spécificités techniques seront compatibles avec la réglementation en vigueur et n'auront pas pour objet de rendre impossible la réalisation du marché.

Je vous le rappelle, il faut qu'en aucun cas l'objet du marché et ses spécificités n'aient pour effet de restreindre l'accès au marché à des entreprises nationales ou particulières. Les critères environnementaux, éthiques et sociaux doivent être publics, transparents et non discriminatoires.

M. GENET.- D'accord.

M. GERARD, Député permanent.- Pour le surplus, ce n'est que pure démagogie. Vous citez, il y a un instant, l'entreprise d'économie sociale. Effectivement, c'est dans votre point 4, encore faudra-t-il trouver une entreprise d'économie sociale qui puisse réaliser l'objet du marché et comme on le fait remarquer, la proposition ne porte que sur les entreprises d'économie sociale d'insertion et non les entreprises de travail adapté qui sont également visées par l'article 18 bis de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics. Sans quoi la Province confie déjà à des ateliers protégés un certain nombre de travaux tels que les reliures dans les bibliothèques.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député permanent. Il n'y a plus de demandes d'intervention ? Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission...

M. GENET.- Monsieur le Président, je demande un vote séparé sur chaque proposition.

M. LE PRESIDENT.- Mais, vous ne m'avez pas laissé finir ma phrase, Monsieur GENET.

M. DEFAYS.- Ce n'est pas possible !

M. LE PRESIDENT.- On vote sur les conclusions de la commission. La commission a voté deux fois. On vote sur les conclusions des deux votes. On est d'accord ?

M. GENET.- D'accord.

M. LE PRESIDENT.- Donc, on ne vote qu'une fois.

M. GENET.- Comment ?

M. DRION.- C'est le règlement, arrête !

M. LE PRESIDENT.- Les conclusions de la commission. On ne va pas chicaner. On vient de dire qu'il y avait eu deux votes et on a cité les chiffres des votes. Ici on vote sur les conclusions. On ne va pas perdre son temps !

M. GENET.- Mais il y a la conclusion des deux votes ! La conclusion, c'est le vote et la commission a voté deux fois. On vote sur la résolution de la Députation permanente et sur notre résolution.

M. LE PRESIDENT.- Allons-y pour la résolution de la Députation permanente.

M. DRION.- Moi, je vote sur les conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH/CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Nous passons maintenant au vote des conclusions de la commission concernant la proposition du groupe ECOLO.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte donc pas la proposition.

M. GENET.- Très bien, merci.

M. LE PRESIDENT.- Vous êtes content ?

M. GENET.- Oui.

M. LE PRESIDENT.- Vous n'êtes pas difficile.

## **VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Une réclamation a été déposée concernant la rédaction du procès-verbal de la réunion du 22 décembre. Donc, je propose qu'on le postpose à la prochaine réunion puisque vous persistez à dire que vous avez voté alors que dans le compte-rendu analytique, il ne semble pas que vous ayez voté. Donc, nous allons écouter l'enregistrement et la prochaine fois, on vous dira exactement ce qu'il en a été. Je suis persuadé que vous n'avez pas voté parce que j'ai demandé trois fois : M<sup>me</sup> RUIZ, quel est votre vote et vous n'avez pas parlé de vote, vous avez parlé d'autre chose. Mais, on va vérifier ; c'est pour cela qu'on enregistre.

Le procès-verbal sera approuvé le jeudi 23 février 2006.

## **VIII.- Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la réunion de ce jour. Je vous souhaite un bon retour et bonne soirée.

- La réunion est levée à 17 heures.